

Conséquences LPP2021

Analyse économique de l'impact de la révision – principaux résultats

alliance F

Analyse des données clé

- Mandataire : BSS – Conseil en économie politique
- Juin - Décembre 2023
- Données de l'enquête sur la structure des salaires
- Population de référence : 3,4 millions de personne (population représentative)

Situation de départ LPP2021

- Rente LPP pour les hommes CHF 16'800 plus haute que celle des femmes
- But de la révision LPP : mieux assurer les personnes à faibles revenus
 - Concerne beaucoup d'employé·e·s à temps partiel, dont beaucoup de femmes
- En outre : adaptation à l'expérience de vie
- Eléments de la révision :
 - Réduction du seuil d'admission (de CHF 22'050.- à CH 19'845.-)
 - Adaptation de la déduction de coordination (désormais 20 % du salaire annuel)
 - Modification des taux de cotisation (désormais 9 %, resp. 14 %)
 - Réduction du taux de conversion minimal (désormais 6 %)
 - Subvention pour la génération de transition (15 années de naissance, entre 0 et CHF 200 / mois)
- **IMPORTANT** : ne concerne que le régime obligatoire LPP (de nombreux employé·e·s sont assurés sur une base surobligatoire)

Conséquences : les tendances de fond

- IMPORTANT : effets variés

↑ • Un seuil d'entrée plus bas et une déduction de coordination augmentent les bonifications LPP

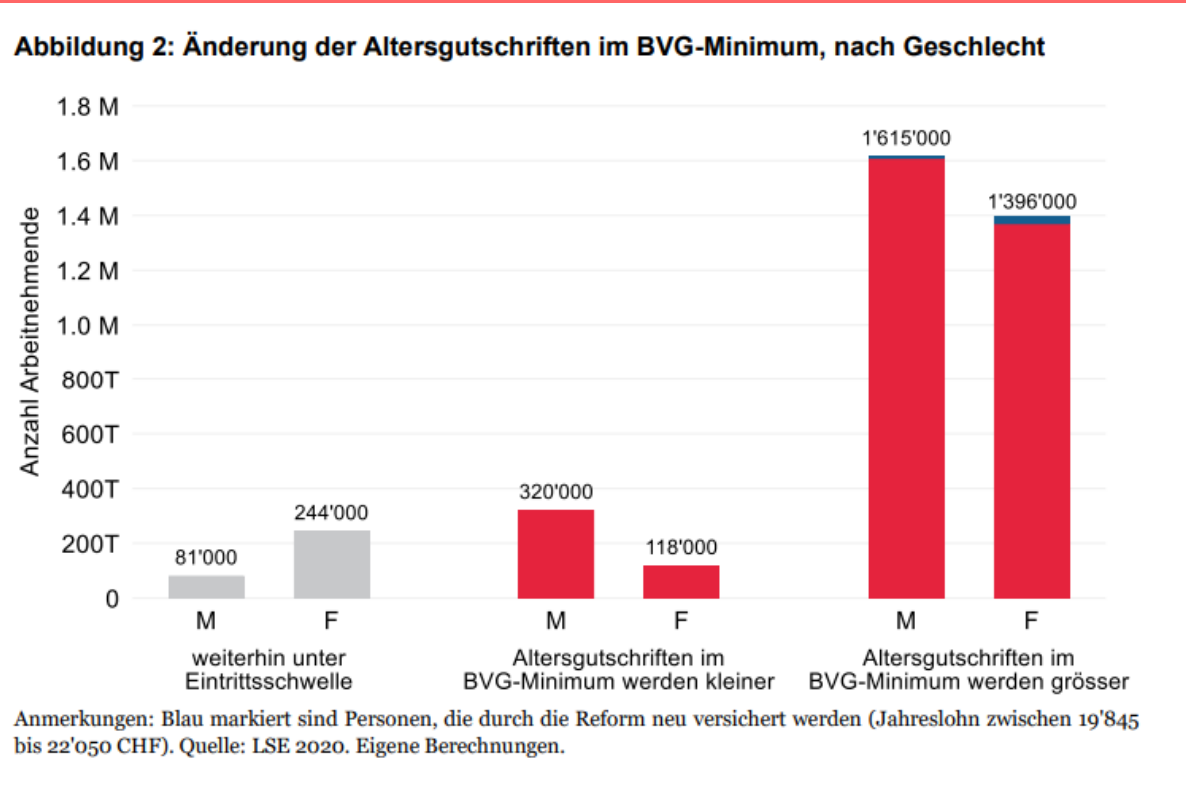
↑ • Des taux de bonification plus élevés pour les jeunes augmentent les bonifications LPP

↓ • Des taux de bonification plus bas pour les personnes âgées/bien rémunérées réduisent les bonifications LPP.

↓ • Un taux de conversion plus bas réduit la rente minimale LPP

-> **Quel effet prévaut ?**

1. Bonifications plus hautes

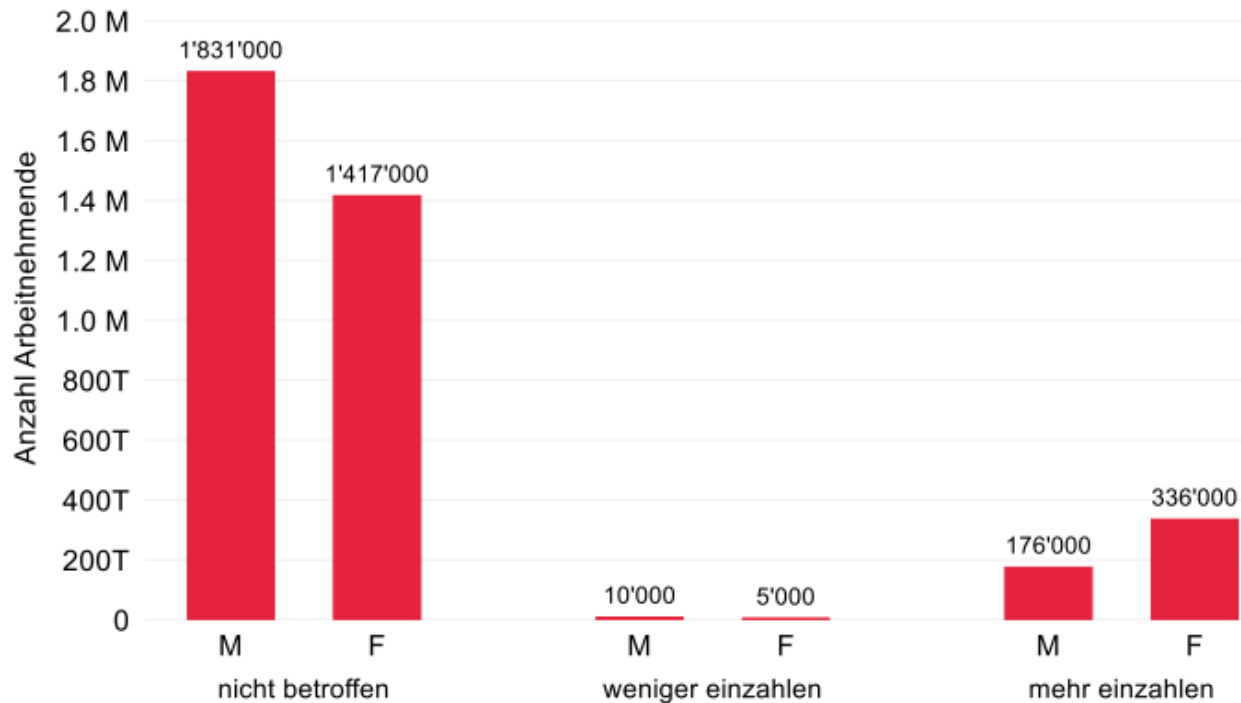


- La grande majorité des assuré·e·s a PLUS de bonifications dans le minimum LPP
- MOINS de bonifications, surtout pour les hommes/femmes plus âgés qui gagnent bien leur vie.
- Chez les femmes :
 - 1,4 million avec PLUS de bonifications
 - 118'000 avec MOINS de bonifications
 - 244'000 en dessous du seuil d'entrée

alliance F

Mais : seule une minorité d'assuré·e·s paient plus

Abbildung 3: Geschätzte Wirkung auf Einzahlungen, nach Geschlecht



Quelle: LSE 2020. Eigene Berechnungen.

- La grande majorité a certes PLUS de bonifications, mais ne doit PAS cotiser davantage.
- Raison : ils/elles ont déjà cotisé plus qu'ils ne le devraient (régime surobligatoire).
- Surtout concerné·e·s : ceux/celles qui n'étaient pas/faiblement assuré·e·s jusqu'à présent.
-> minorité
-> estimation : **15 % concerné·e·s**

alliance F

2. La majorité des personnes directement concernées reçoivent une pension plus élevée

Abbildung 4: Wirkung auf Renten – direkte Betroffenheit



Anmerkungen: Die Übergangszuschüsse wurden hier mitberücksichtigt. Quelle: LSE 2020. Eigene Berechnungen.

- La grande majorité des femmes comme des hommes ne sont pas directement concernés (déjà aujourd'hui ils/elles ont suffisamment dans le régime surobligatoire)
- Parmi le reste :
 - 275'000 femmes ont une rente LPP plus élevée (surtout des salaires bas à moyens/nouvellement assurées)
 - 67 000 femmes ont une rente LPP plus basse (surtout des salaires élevés).

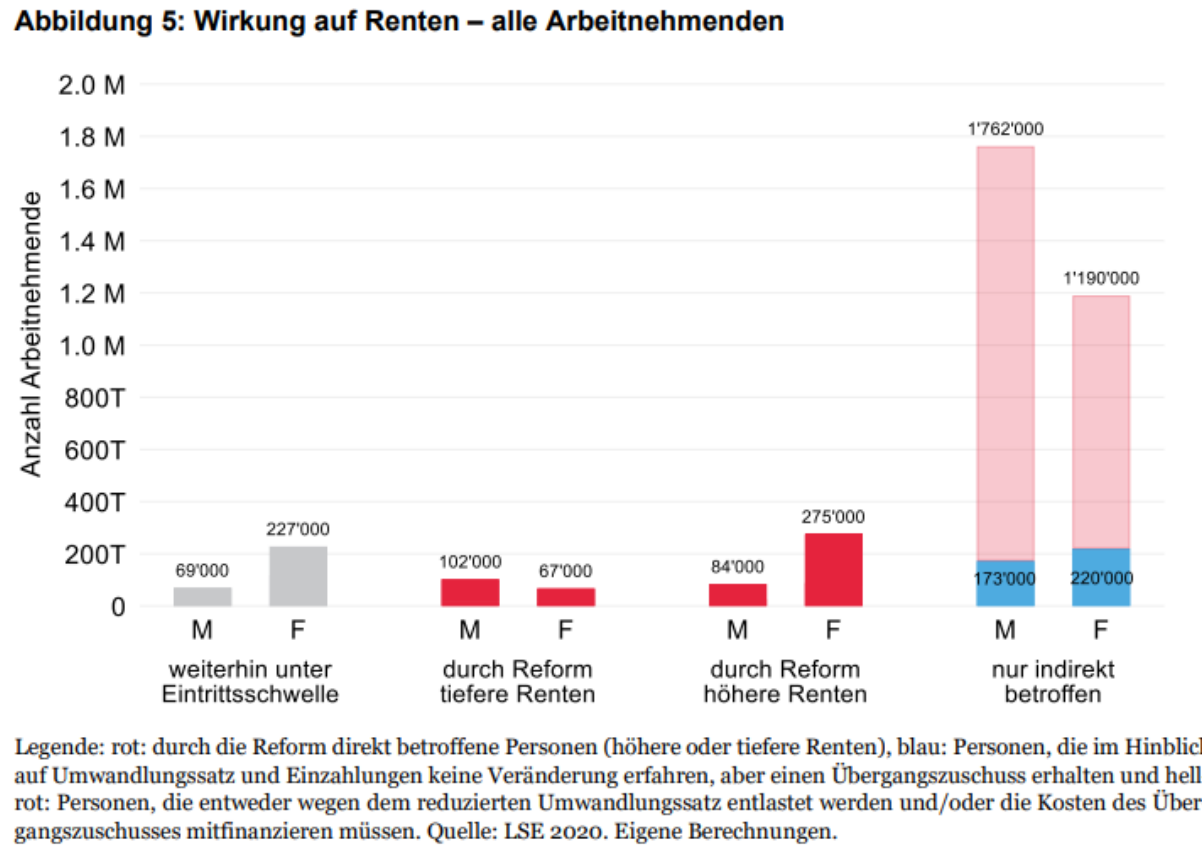
Conclusion intermédiaire

1. La majorité des assuré·e·s ne sont pas directement concerné·e·s par la réforme (car ils/elles sont déjà suffisamment assuré·e·s sur une base surobligatoire).
2. Pour les personnes directement concernées :
 - Les bas et moyens revenus ont tendance à cotiser plus et à avoir une rente plus élevée (l'effet du seuil d'entrée et de la déduction de coordination prévaut).
 - Les hauts revenus ont plutôt moins de rente (l'effet du taux de conversion prévaut).

Les femmes en particulier :

- Payent plutôt plus (car non assurées auparavant)
- Reçoivent plutôt plus de rente (car non assurées auparavant)

3. Mais : Les paiements transitoires servent aux uns, coûtent aux autres



- Les allocations de transition coûtent près de 20 milliards de frs en 30 ans.
- 100-200 frs/personne/an
- Concerne aussi les assuré·e·s qui ne sont pas touché·e·s autrement (« touché·e·s indirectement »).
- Dont 1,76 million d'hommes, 1,20 million de femmes

Excursus I : Critique des paiements transitoires

- Réduisent l'impact de la réforme
- Bénéficient également à ceux/celles qui ne sont pas concerné·e·s, car le taux d'intérêt actuel est déjà inférieur à 6 % (régime surobligatoire).
- Estimation BSS : après 28 ans, l'allègement financier de la réforme commence à se faire sentir (les transitions arrivent à leur terme).
- Financé surtout par les jeunes qui gagnent plutôt bien leur vie (paient les indemnités de transition, mais ne reçoivent plus de subsides par la suite - les personnes avec le minimum LPP ne participent pas au financement).

Excursus II : moins de prestations complémentaires

- Pour certaines personnes, notamment celles qui gagnent peu, la nouvelle rente LPP plus élevée peut entraîner la perte de leur droit aux PC.
- Leur rente totale n'augmente donc pas.
- Nombre de personnes concernées difficile à estimer : 12,3 % des retraité·e·s touchent des PC, la proportion est plus élevée chez les femmes (12,9 % chez les 65-79 ans, 19 % chez les plus de 80 ans).
- Perspective individuelle vs. perspective de la société dans son ensemble
- Mandat constitutionnel : l'AVS doit couvrir les besoins vitaux, l'augmentation des PC est problématique en elle-même.

Conclusion

1. Seule une minorité est directement concernée par la baisse du taux de conversion minimal (beaucoup ont suffisamment dans le régime surobligatoire)
2. Parmi les personnes concernées : les bas et moyens revenus ont tendance à payer plus et à avoir plus de rentes (dont 77 % de femmes), les hauts revenus ont plutôt moins de rentes (l'effet du taux de conversion prédomine ; dont environ 60 % d'hommes).
3. Le coût des paiements transitoires est estimé à 20 milliards, supporté principalement par les assuré·e·s surobligatoires (jeunes à hauts revenus).
4. Les effets de la transition s'éteignent au bout de 28 ans